

Sommaire :

- Mot du Maire.....p 2
- Vie Municipale.....p 3
- La Rentrée Scolairep 4
- Le Forum des Associationsp 5
- Les Impôts Fonciers..... p 6-7
- Parcours d'Orientation et Chemins ruraux..... p 8-9
- Les Commissionsp 10-11
- Les Associations.....p 12-13
- L'Agenda..... p 14

Zoom sur...

Les Impôts Fonciers

Le Parcours
d'Orientation

Les Chemins ruraux

Le Mot du Maire

Les couleurs automnales vont s'installer progressivement, après un été agréable dont chacun a pu profiter.

La sécheresse n'a pas épargné notre Commune en matière d'eau. On a pu constater une baisse du débit de la source du Mas. Le fleurissement, repensé pour économiser cette ressource, a été diminué, afin de respecter les préconisations en vigueur.

La rentrée des classes s'est bien déroulée et nous avons 19 enfants entrant en première année de maternelle, ce qui conforte l'effectif total de l'école.

Les **Associations** ont ré ouvert leurs activités. Le **Forum** aura permis à chacun de se présenter et d'accueillir de nouveaux adhérents. Je réaffirme à tous les Président(e)s et Bénévoles qui œuvrent pour offrir un panel d'activité riche pour la Commune, mon soutien et ma reconnaissance pour leur implication.

L'Agenda Culturel de l'Automne propose un beau programme et je vous invite à y assister.

Il m'a paru important et nécessaire de **développer une information concernant la fiscalité locale** pour que tous les propriétaires prennent attache du **mécanisme de l'Impôt Foncier**, la Municipalité ayant voté une réévaluation du taux de 2 points.

La relève des compteurs d'eau va débiter. Certains compteurs à relève automatique ne nécessitent aucune visite à domicile mais ceux non équipés vont faire l'objet d'un passage de l'agent communal pour relever l'index. En cas d'absence, un avis de passage sera à retourner en Mairie. Sur ce sujet, je vous rappelle que tous les **nouveaux arrivants** doivent se faire connaître en Mairie (service des eaux), avec un index d'entrée et de la même manière pour un déménagement avec un index de sortie. Les propriétaires bailleurs doivent aussi informer des entrées et sorties, sans quoi ils se verront facturer les consommations d'eau des logements non identifiés.

Je vous souhaite un bel automne, et donne rendez-vous aux inscrits au repas de l'Âge d'Or fin octobre.



Le Cadre de Vie

Angélique ROSSI

Du nouveau pour le personnel communal

Après 27 ans de service au sein de la Commune de la Motte d'Aveillans, **Nadine Gay** a fait valoir ses droits à la retraite. L'Amicale des Employés Communaux ainsi que la Municipalité lui avaient réservé une soirée conviviale durant laquelle tous ont pu lui souhaiter une bonne retraite bien méritée.



Isabelle Peytour a pris ses fonctions le 19 septembre, elle assurera le poste de Secrétaire Générale. Ses missions consistent à mettre en œuvre les décisions communales, organiser et coordonner les services municipaux. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Aboiements et nuisances sonores

Tout propriétaire de chien le sait, il est impossible de demander à son animal de ne pas aboyer.

Toutefois, lorsque ces aboiements sont **intempestifs, durent dans le temps ou se reproduisent de façon trop récurrente**, ils sont considérés par la loi comme une **nuisance sonore**.

Légalement, [l'article R1337-7 du Code de la Santé Publique](#) peut condamner un propriétaire de chien trop bruyant à s'acquitter d'une amende de troisième classe.

[Le Code civil](#) définit par jurisprudence les aboiements incessants comme un trouble anormal du voisinage.

Alors quelles solutions légales apporter à de potentielles nuisances ?

- Dans un premier temps, il faut dialoguer avec le voisin concerné, et faire connaître l'existence de la nuisance.
- En cas d'échec, une lettre avec mise en demeure sera adressée au propriétaire de l'animal.
- Si cela ne suffit pas, un médiateur peut être saisi, pour régler le conflit de voisinage à l'amiable.
- En dernier recours, une plainte pourra être déposée auprès des services compétents.

Rappelons qu'avant d'en arriver à de telles extrémités, et pour que chacun puisse bénéficier d'un cadre de vie serein et apaisé, il en va de la responsabilité et du bon sens de chacun.



Une saison estivale festive et animée

L'été 2023, marqué par la canicule et la sécheresse, a été jalonné d'animations et de fêtes organisées par la Municipalité et les Associations locales.



La **troisième édition du Marché Chapeauté sous les Étoiles** a été organisée par le **Comité d'Animation Mottois**, qui a invité de nombreux artisans locaux à venir exposer le fruit de leur travail : artisanat, produits locaux, livres, jeux gonflables, un ensemble varié et coloré qui a plu aux visiteurs.

L'animation musicale a été assurée par le duo **Codissonance**.

La buvette, fort appréciée sous des températures extrêmes, a été tenue de main de maître par les bénévoles du Comité d'Animation, que vous reconnaîtrez désormais grâce à leurs T-Shirts et foulards rouges.

L'incontournable concours du plus beau couvre chef a été remporté par Christine et Mathilde.



La **Boule Mottoise**, organisatrice du **Challenge de la Municipalité**, a rassemblé plus d'une dizaine d'équipes pour une journée sportive et conviviale.



Bonne Mine

Les accueils de Bonne Mine ont repris ! Ce lieu d'accueil **parents/enfants** permet aux bambins de 0 à 6 ans de partager un temps de jeu avec d'autres enfants, et aux parents d'échanger et de créer de nouveaux contacts.

Tous les mardis, en période scolaire, de 8h45 à 11h30, au rez-de-chaussée de l'ancienne école du Villard, Rue de la Mayrie.



C'est gratuit, anonyme, et la fréquentation est libre.

Bus France Services

Site Internet

Bus France Services en Matheysine

Le bus France services sera présent sur la Place de la Mairie le 3^{ème} mardi de chaque mois.

Gratuit (sauf pour l'impression de documents) et sans prise de rendez-vous préalable, il s'avère d'un grand secours pour accéder aux services publics, bénéficier d'aide aux démarches administratives auprès des organismes sociaux tels que: Pôle Emploi, la CAF, les caisses de retraites....

Permanences mardi 14h-17h

<p>Corps</p> <p>Le 1^{er} mardi du mois (04/07, 01/08, 05/09, 03/10, 07/11, 05/12)</p> <p>Devant la mairie, 230 rue des Fosés 38970 CORPS</p>	<p>La Motte d'Aveillans</p> <p>Le 3^{ème} mardi du mois (18/07, 15/08, 12/09, 21/10, 19/11)</p> <p>Place de la mairie, 1 Place Albert Rivet 38770 LA MOTTE-D'AVEILLANS</p>
<p>La Motte</p> <p>Le 2^{ème} mardi du mois (11/07, 08/08, 12/09, 10/10, 14/11, 12/12)</p> <p>Devant le Chardon Bleu 678 Route de la Mure 38350 LA MOTTE</p>	<p>Valbonnais</p> <p>Le 4^{ème} mardi du mois (25/07, 20/08, 24/09, 28/10)</p> <p>Place de l'école, 506 route Principale 38740 VALBONNAIS</p>

Absence du bus : Les semaines du 14 et 21 août et le semaine du 25 décembre

LES MISSIONS
Accès aux services publics ; Aide aux démarches administratives ; Médiation sociale ; Inclusion numérique.

DES MÉDIATEURS À VOTRE ÉCOUTE !
Une équipe de médiateurs sociaux vous accueille, vous informe, vous accompagne dans vos démarches administratives pendant les permanences du Bus France Services.

LE SERVICE
Échaut (auprès de 200) et sans rendez-vous.

En partenariat avec :

Matheysine communauté de communes

Le site internet de la Commune va être mis en ligne. Indispensable moyen d'information, vous y trouverez entre autres :

- Des informations pratiques sur la Vie de la Commune
- L'Agenda des manifestations Municipales et Associatives
- Les liens et formulaires correspondant aux démarches d'état civil et administratives
- Les contacts des différents acteurs de la vie locale
- Un formulaire de contact

www.lamottedaveillans.fr





La Rentrée scolaire

C'est sous un soleil radieux (et un peu chaud pour la saison...) que s'est déroulée la rentrée des classes à l'école du Bourg.

Quelques pleurs chez les élèves de petite section, une boule au ventre vite dénouée dès les retrouvailles avec les camarades pour les plus grands.

Ce sont donc **141 petits mottois** qui ont rejoint les bancs de d'école ce 4 septembre, et qui ont découvert leur salle de classe et leur enseignant.

En maternelle : 48 élèves

Mme MARGOT en PS-MS

Mme ROBERT MS-GS est à la Direction du groupe scolaire

Mme PEREZ en décharge de la Directrice

En élémentaire : 93 élèves

Mme GATHROT, CP-CE1

M. GUILLOTIN, CE1-CE2, à qui nous souhaitons la bienvenue

Mme GUFFROY-AMARA, CE2-CM1

M. PARIS, CM1-CM2



La Municipalité souhaite également une très bonne rentrée aux ATSEM et aux AESH qui complètent l'équipe pédagogique.

Pour rappel, la Commune bénéficie d'un **service de restauration scolaire** joignable à l'adresse suivante: cantinelamotte@gmail.com Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la Mairie.

De plus, un service d'**accueil périscolaire**, géré par le Foyer pour Tous, est disponible les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h30. Les inscriptions se feront directement auprès des animatrices ou du Directeur. Le mercredi, le Foyer Pour Tous propose **un accueil de loisirs à la journée**, ainsi que pendant les vacances scolaires, le prochain pendant les vacances d'automne.



Un arbre, un habitant

Le **Département de l'Isère** lutte contre le réchauffement climatique et s'est doté d'une **politique ambitieuse** pour **favoriser la plantation d'arbres** à travers le programme « 1 arbre 1 habitant en Isère », soit plus d'un million d'arbres à planter d'ici 2028.

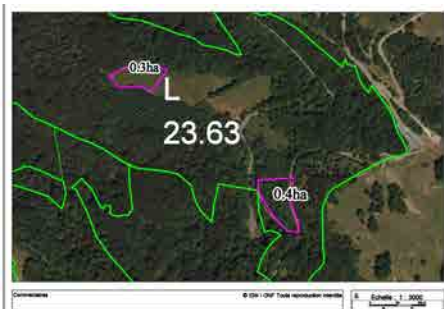
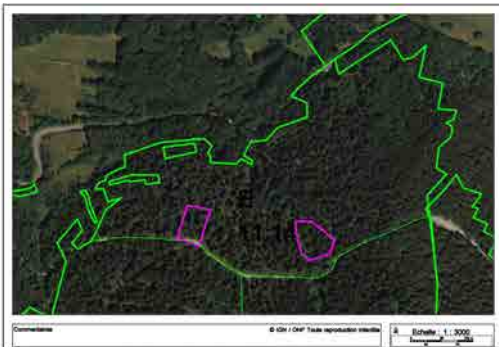
Le projet « 1 arbre, 1 habitant en Isère » s'inscrit pleinement dans la nouvelle Politique de transition écologique (PTE) du Département, en positionnant le végétal en tant qu'élément d'adaptation du Territoire au changement climatique (diversification des essences forestières, prévention des risques, préservation des sols et de la biodiversité, rafraîchissement des espaces urbanisés...) et de stockage du carbone.

En partenariat avec l'O.N.F. et notre garde forestier, la Commune a constitué une demande de reboisement sur des secteurs de la forêt communale en parcelle E du Bois Noir et en parcelle L aux Signaroux.

Ainsi il est prévu **une plantation avec des essences forestières** : sapins de Cilicie, sapins de Douglas, cèdres de l'Atlas et corniers.

Le coût total de cette opération est estimé à 15 840 € prise en charge à 80 % par le Département de l'Isère.

La Municipalité va mener une réflexion complémentaire pour solliciter un nouveau plan d'aide mais cette fois sur l'axe Cadre de vie, pour réaliser des îlots de fraîcheur au Pontet.



Le Forum des associations

Ce samedi 9 septembre, s'est tenu le **Forum des Associations**. Les différents intervenants ont pu investir la cour de l'école élémentaire, pour y installer leurs stands respectifs, et faire découvrir leurs activités à un public venu en quête de propositions culturelles et sportives.

Le **Foyer pour Tous** a enregistré des inscriptions en nombre dans la salle de la garderie périscolaire, tandis qu'au gymnase, petits et grands pouvaient s'essayer à la pratique de l'escalade, avec la **Cordée des Larmuses**.

Les **Archers de la Pierre Percée** étaient présents pour la seconde fois sur le Forum. Une buvette était assurée par le **Comité d'animation Mottois**.

La montagne était représentée par **l'Alpe du Grand Serre (AGS Nature)**, le **Ski Club de la Pierre Percée**, et la Municipalité pour la **station des Signaraux**. Coté musique, **Matheyzic** et **Music Side** proposaient des cours de guitare.

La Bibliothèque Municipale, animée et gérée par les **Amis de la Ruche aux Livres**, était ouverte à tous. Le **Club du Troisième Âge**, le **Bando Défense**, **La Maison du Tourisme**, **Matheysine Astronomie**, la **Sauvegarde du Patrimoine**... ont mis en valeur toute l'offre associative présente sur la Commune.

Le Forum était aussi l'occasion de mettre à l'honneur tous les bénévoles qui œuvrent sans compter sur leur temps libre pour faire vivre leurs associations et dynamiser leur cadre de vie.

En fin de matinée, tous les participants ont été conviés à un repas convivial offert par la Municipalité pour clôturer cette édition 2023.



Les Impôts Fonciers

Promesse du candidat Emmanuel Macron en 2017, **la suppression de la Taxe d'Habitation** sur les résidences principales est **entrée progressivement en vigueur de 2018 à 2020** pour 80% des foyers.

Les 20% restants (les ménages les plus aisés) bénéficient eux de cette **exonération totale depuis le 1^{er} janvier 2023**.

En annonçant la suppression de cet impôt local (près de 22 milliards de recettes en moins pour les Collectivités Territoriales), **le Gouvernement l'avait promis : il n'y aurait pas de nouveaux impôts ou de nouvelles taxes en contrepartie**.

Comme l'avait affirmé en 2018 le Ministre des Comptes Publics de l'époque, Gérard Darmanin, la fin de la Taxe d'Habitation devait être **compensée par le surplus de recettes fiscales engendré grâce à la croissance**. Mais c'était sans compter la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, qui a entraîné **une plongée historique du PIB (baisse de 8% en 2020)**.

Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les Collectivités Territoriales. **Son montant s'obtient en appliquant un taux d'imposition à une base d'imposition**. Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante :

- **La base d'imposition** de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de **la valeur locative cadastrale**. Cette valeur est calculée à partir de la surface du logement – majorée de critères de confort, de situation géographique, etc. –, multipliée par un tarif fixé en fonction de l'état du bien.
- **Cette valeur locative cadastrale**, qui sert de base au calcul de la taxe foncière, **est indexée sur l'inflation**. Pour 2023, la hausse des prix engendrée par la guerre en Ukraine a ainsi entraîné mécaniquement une hausse de la Taxe Foncière **de 7,1% pour tous les propriétaires** (contre 3,4% en 2022).
- **le taux d'imposition** est voté au sein de chaque Collectivité Territoriale.

On retrouve un taux pour la Commune, un pour l'Inter Communalité, un pour la Taxe des ordures ménagères, un pour la Taxe GEMAPI.

Le montant de votre Taxe Foncière est ainsi répartie entre plusieurs Collectivités Territoriales.

TFPB	Taxe foncières 2023	Commune	Syndicat de Communes	Inter Communalité	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total cotisations
	Taux 2022	33,90 %		1,75 %		11,70 %	0,451 %	
	Taux 2023	35,90 %		1,75 %		11,70 %	0,45 %	

TFPNB		Commune	Syndicat de Communes	Inter Communalité	Taxes additionnelle	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total cotisations
	Taux 2022	67,90 %		6,00 %	42,43 %		17,60 %	1,07 %	
	Taux 2023	67,90 %		6,00 %	42,43 %		16,80 %	1,11 %	

↳ La **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** est établie pour l'année entière, d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (ainsi, si vous êtes propriétaire au 1^{er} janvier, vous êtes redevable de la Taxe Foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien au cours de l'année).

Pour compenser, une importante **Réforme de la fiscalité locale** a été adoptée dans le cadre du projet de **Loi des Finances 2020**. Elle a instauré le **transfert de la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue par les Départements vers les Municipalités** et un mécanisme de « coefficient correcteur » : les Communes « excédentaires » grâce à ce transfert versent ce surplus à un fonds, afin de combler les déficits des autres villes.

Mais ces mécanismes de compensation ne prennent pas en compte l'évolution de la situation des Communes depuis la réforme.

Cette part a été figée au taux arrêté à 15,90 %.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la Commune **n'a pas bougé depuis 2015** sur un taux de 18 %.

Additionnée la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représente donc un taux de 33,90 %.

↳ Pour les propriétaires de terrains s'ajoute la **Taxe sur le Foncier Non Bâti**.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) s'élève à 67,90%.

Les Impôts Fonciers

➤ **À partir de 2023 : La Taxe d'habitation est totalement supprimée pour tous les ménages sauf sur les résidences secondaires.**

Les Communes retrouvent ainsi un pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation (TH), qui ne **concerne plus que les résidences secondaires**, et doivent donc voter le taux de TH en même temps que les taux de TFPB et TFPNB. La variation de ce taux doit se faire en lien avec celui de la Taxe Foncière (TF) ; autrement dit si on augmente le taux de TH on doit aussi augmenter celui de la TF.

La Taxe d'Habitation, concernant seulement les résidences secondaires, reprend le taux appliqué de 9.72 %.

Le 3 avril 2023, Le Conseil Municipal devait statuer sur le budget 2023, et pour cela, il a été engagé un débat d'orientation budgétaire qui constitue une étape importante du cycle budgétaire de la Commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la Commune avant le vote du budget et de mettre en évidence les contraintes de la Commune au regard de sa situation financière.

Rappelons aussi que les 2 principales recettes communales sont les Impôts Locaux et la Dotation Globale de l'État.

La Taxe Foncière est un levier incontournable pour financer, par exemple, l'augmentation du coût du chauffage (électricité, fioul et gaz), de l'essence dans les véhicules communaux, de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ; pour financer les projets structurants et assurer le bon fonctionnement des services liés aux compétences de la Commune.

Consciente que la conjoncture actuelle n'est pas des plus favorables pour une augmentation de cet impôt mais consciente aussi que les charges communales subissent une augmentation qu'il faut compenser. La réflexion d'une augmentation ne peut être évitée. Il m'est apparu important d'étudier plusieurs simulations de taux et de tenir compte du taux de l'inflation, de l'augmentation de la base d'imposition pour en définir un taux de variation abordable pour tous les administrés concernés par cet impôt.

Après avoir étudié la recette fiscale avec maintien des taux celle-ci s'élèverait à **540 404 €**

et celle comprenant une augmentation de **2 points** s'élèverait à **577 590 € soit une recette fiscale supplémentaire de +37 186 € pour la Commune**. Sur ce constat, le Conseil Municipal a adopté les taux :

➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **35.90 % (+ 2 points)**

➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties **67.9 %** (pas de changement)

➤ Taxe d'Habitation **10,28 % (taux maximum autorisé (règle de lien avec les + 2 points de la TFB))**

Explication en chiffres de la Taxe Foncière Bâti sur la part « COMMUNE » 2023

Taxe foncières 2023		Commune	Syndicat de Commune	Inter Communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	33,90 %		1,75 %		11,70 %	0,451 %	
	Taux 2023	35,90 %		1,75 %		11,70 %	0,45 %	
	Base	1895		1895		1895	1895	
	Cotisation	680		33		222	9	944
	Cotisation 2022	600		31		207	8	
	Cotisation 2023	680		336		222	9	944
Variation	+13,33 %		+6,45 %		+7,25 %	+12,50 %		

La **base d'imposition étant notifiée à 1895** en 2023 et le **taux voté par la Commune à 35,90 %** cela appelle **une cotisation de 680 €** (1895 X 35,90 %).

Si le taux de la TFB n'avait pas été réévalué par la Commune, la cotisation se serait élevée à 642,40 € (1895 X 33,90%).

Il est important de prendre en considération que **la réévaluation du taux a entraîné une augmentation de +37,60 € (680-642,40) et donc constitue une recette supplémentaire pour la Commune.**

Cette explication chiffrée peut s'appliquer sur toutes les parts des Collectivités pour mieux appréhender l'augmentation de votre impôt constaté entre 2022 et 2023.

Retrouvez toutes les informations sur votre espace particulier du site internet des impôts.




impots.gouv.fr



Le Parcours d'Orientation

La Commune de La Motte d'Aveillans, soutenue par la Fédération Française et le Comité Isère de Course d'Orientation, par le Département de l'Isère, et avec le concours de l'Association Sauvegarde et Mise en Valeur du Patrimoine Mottois, **a mis en place un Parcours d'Orientation dans le village.** L'objectif est de faire découvrir aux touristes de passage, mais aussi aux Mottois, **le patrimoine de la Motte d'Aveillans.** Le patrimoine architectural de la Commune rappelle la prégnance d'un passé houiller dont la richesse est liée à une couche d'antracite d'une dizaine de mètres d'épaisseur et d'une qualité remarquable. Le village compte, aujourd'hui encore, de nombreux vestiges de cette époque qui participent profondément à l'identité du Territoire et de ses habitants.

À partir du mois d'octobre, grâce aux plans que vous pouvez vous procurer en Mairie, au Musée de la Mine Image, chez les commerçants du village ou dans l'Office de Tourisme de la Mure, venez vous balader dans les rues du village et découvrir, ou redécouvrir, avec cette course d'orientation (un parcours adulte, un autre pour enfant) **le destin d'un village transformé par l'industrie minière.**

 L'inauguration du parcours aura lieu le dimanche **15 Octobre à 10h30**, départ du Musée de de la Mine Image, avec une visite guidée de **Marc Guillot, Président de l'Association Sauvegarde et Mise en valeur du Patrimoine Mottois.**



Comment ça marche?

Au départ du Musée de la Mine Image, suivez les indications du plan que vous aurez récupéré au préalable.

Rendez-vous sur les sites indiqués, et trouvez la borne !

Il faut ensuite répondre à la question associée. Vous avez trouvé ?

Alors, poinçonnez le petit carré situé en marge de votre plan. Parfait, vous pouvez continuer. N'oubliez pas d'ouvrir grand les yeux et profitez de cette escapade culturelle inédite à la Motte d'Aveillans.



Le Parcours d'Orientation



Financement

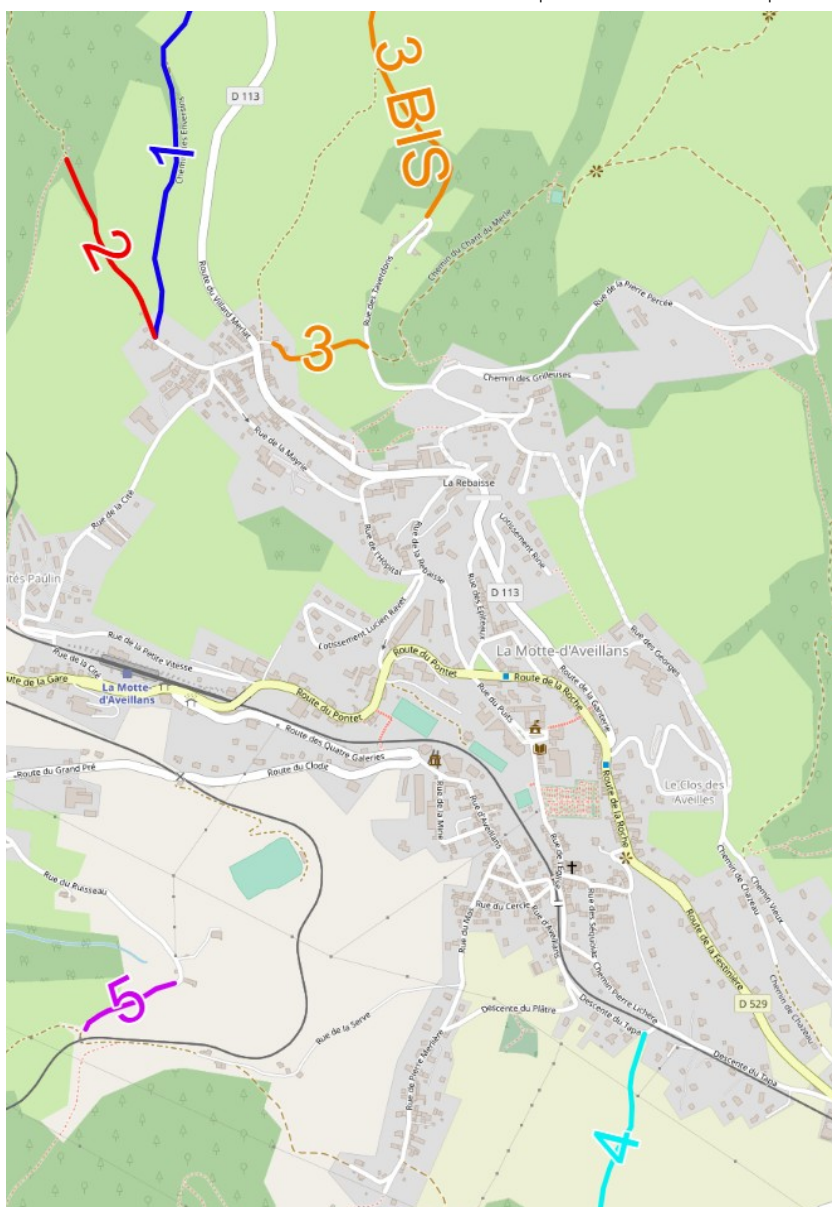


Coût Total	8 690€
Subventions (Département et Ligue de Course d'Orientation)	5 550€
Commune	3 225€



Les Chemins ruraux

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux Communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la Commune.



La Municipalité avait mené une réflexion de **remise en état de certains chemins ruraux** situés dans des secteurs où des exploitants agricoles cultivent ou pâturent. Un plan de réfection a ainsi été élaboré avec ces professionnels installés sur la Commune.

Ce sont donc 5 chemins qui vont faire l'objet d'une reprise partielle avec la création de renvois d'eau indispensables pour leur pérennité.

Les entreprises Froment TP et T.L.S. ont été retenues.

Le Département de l'Isère subventionne cette opération à hauteur de 9 454 € sur un montant total de 23 635 €.

Au printemps prochain, une opération d'élagage au lamier sera opérée sur ces chemins.



Les Commissions

Le C.C.A.S.



Une saison automnale bien remplie s'annonce pour les membres du C.C.A.S, qui s'activent autour de l'organisation du prochain repas de l'Âge d'Or, dont la date a été arrêtée au **Dimanche 29 octobre**, dans la salle socioculturelle. Une invitation a été adressée aux bénéficiaires de ce moment festif.



L'accueil des nouveaux arrivants a été organisé le **Vendredi 29 septembre à 18h00**.



Octobre Rose, événement national, a également été mis en avant afin de sensibiliser la population à la prévention et au dépistage des cancers féminins.



Les repas Part'âge sont toujours accessibles sur réservation auprès de l'accueil de la Mairie, n'hésitez pas à vous y inscrire : 04.76.30.60.16.



Enfin, il est déjà temps de s'atteler à la préparation des animations hivernales, notamment avec l'organisation de la **distribution des Colis de Noël** et une **action intergénérationnelle**.

Les membres du C.C.A.S ont également pour mission d'orienter toute personne en **difficulté sociale** vers les services compétents (perte d'autonomie, portage de repas, assistance sociale, dossier de demande de logement...).

En cas de difficulté, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous avec l'équipe, uniquement les mercredis de 10h à 12h, soit par téléphone auprès de l'accueil de la Mairie au 04.76.30.60.16, soit par mail à l'adresse suivante : ccaslamottedaveillans@gmail.com

Tous les mardis (hors vacances scolaires) à 11H40, dans la salle de restauration scolaire, venez partager un déjeuner avec les enfants de l'école du Bourg.



A partir du 4 Avril 2023

Repas Part'âge

Ouvert à tous les Mottois

Prix unitaire du repas: 5,50€

Uniquement sur réservation
auprès du secrétariat de
Mairie



Le Conseil Municipal d'Enfants

Les CM2 élus, il y a deux ans, terminent un **mandat bien rempli**, avec quelques beaux projets à leur actif : bulle de lecture, collecte de jouets, nettoyage participatif de la Commune, rencontres intergénérationnelles...

Quatre postes vacants seront donc à pourvoir lors des élections du prochain CME, qui se tiendront le 19 octobre.

Être un jeune élu est une **expérience civique formatrice dans l'apprentissage de la vie de citoyen**. Représentants de leurs camarades et des enfants de la Commune, les membres du CME seront force de proposition dans de nombreux projets communaux ayant trait à la jeunesse, la culture, la solidarité et le civisme.

Après distribution d'un courrier explicatif dans les cahiers de liaison, les candidats pourront se faire connaître de la Mairie en élaborant un programme et une courte lettre de motivation.

Les élections du CME se dérouleront le **jeudi 19 octobre**, en collaboration avec l'école du Bourg.

Voici quelques uns des objectifs poursuivis pour ce mandat :

- **Réflexion sur le thème de la Laïcité**
- **Participation aux commémorations officielles avec l'appui du Souvenir Français**
- **Collecte de Jouets**
- **Actions intergénérationnelles**



Commission Culture

Au programme cet automne 2023

L'agenda Culturel

« **Singuliers Masculins** »

Samedi 7 octobre à 18H

par Les conteurs du Mardi.

Contes adultes,

Participation au chapeau

Salle socioculturelle

« **Parcours patrimonial** »

Dimanche 15 Octobre à 10H30

Inauguration du Parcours patrimonial d'orientation. Visite guidée pour les familles par Marc Guillot, président de l'association Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine Mottois. Départ de la Mine Image, gratuit

« **Annie Ernaux, Une pas l'UJAD** »

Dimanche 15 Octobre à 17H00

Lectures par l'Université Inter-Âge du Dauphiné, "**Les années**" d'Annie Ernaux (prix Nobel de littérature 2022).

Salle socioculturelle, gratuit

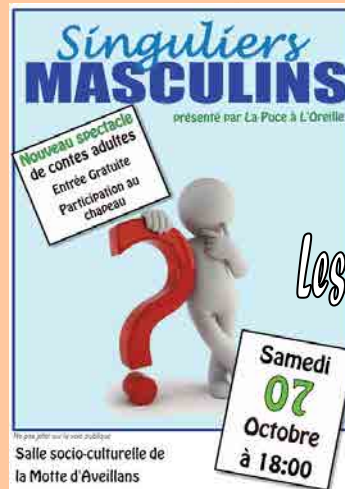
« **Grain de Folie** »

Samedi 18 Novembre à 19H30

Concert jazz

Participation au chapeau

Salle Socioculturelle



7 octobre

Les conteurs du Mardi

Samedi 07 Octobre à 18:00

Salle socio-culturelle de la Motte d'Aveillans



15 octobre

Parcours Patrimonial

Lectures



Grain de folie 18 Novembre





Les Associations

Le Sou des Écoles

Le Sou des Écoles a organisé son Assemblée Générale mi septembre, et les membres du bureau ont en partie été remplacés. Début octobre, ce bureau a été dissous. Les parents d'élèves scolarisés à l'école du Bourg sont invités à réfléchir sur la suite de cette entité. Un nouveau bureau est en cours de création. Pour rappel, le Sou des écoles est une association indispensable au financement des différents projets scolaires prévus dans l'année (par exemple, la classe vertes des CM l'année dernière).

Pour organiser des animations ludiques et conviviales, le Sou des Écoles a besoin de parents bénévoles pour faire fonctionner les stands, sans quoi les manifestations ne pourront pas se tenir dans les meilleures conditions.

La Bibliothèque Municipale

Présentation du Prix du Lecteur



La **Bibliothèque de la Motte d'Aveillans** propose en collaboration avec les bibliothèques du Pays de Vaulx et de Valbonnais un **Prix du Lecteur**.

La manifestation se déroulera de septembre 2023 à mai 2024

Chaque bibliothèque travaillera sur une catégorie littéraire :

La Motte d'Aveillans : Romans

Le Pays de Vaulx : Romans Policiers

Valbonnais : romans du terroir, feel good.

Un comité de lecture de 10 personnes a été constitué.

Il devra **sélectionner et lire 8 titres** d'ici la fin de l'année, et désignera lui aussi un prix, le **prix du jury**.



De **janvier à avril**, tous les lecteurs du réseau Maticena pourront lire ces livres, assez rapidement, pour qu'un maximum de personnes puissent les lire.

Du **1^{er} au 20 mai**, vote pour l'élection du prix du lecteur 2023 pour chaque catégorie.

Le **vendredi 7 juin** : soirée de remise des prix à la salle polyvalente de Valbonnais.



Horaires



Mercredi de 9h à 12h



Jedi de 15h à 18h



Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h



Samedi de 9h à 12h



Vacances de Toussaint : Mercredi et Samedi de 9h à 12h



Le Foyer Pour Tous

Vacances d'automne
Du 23 au 27 octobre 2023

Centre de loisirs

LES 4 ELEMENTS

- 5 jours d'animation
 - Des activités manuelles
 - Des ateliers cuisine
 - Des grands jeux
- Sortie piscine
- Sortie nature selon météo
- Chasse aux trésors d'automne
- Visite de la caserne des pompiers

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :
06 83 03 09 55
foyerpourtous@free.fr

LOTO DE "L'AVENT" NOËL

Organisé par le **FOYER POUR TOUS**

Après son succès de l'année dernière,
Il est de retour encore cette année !

DIMANCHE 3 DECEMBRE 2023
A 14 H

SALLE SOCIO CULTURELLE DE LA MOTTE D'AVEILLANS

DES JOUETS ET DES JEUX A GAGNER
POUR PREPARER NOËL !
NOMBREUSES

RENSEIGNEMENT : **SURPRISES**
04 76 30 67 55 **BUVETTE**

Le Foyer Pour Tous, en plus de proposer une **garderie périscolaire** matin et soir en période scolaire, et en complément de l'**accueil de Loisirs des « Mercredis »**, organise un **accueil de loisirs durant les vacances de la Toussaint**, sur inscription auprès de leur service administratifs.

Des activités ludiques, de découverte, et créatives seront proposées aux enfants qui souhaitent s'y inscrire.





L'Agenda

Octobre

Samedi 14 Octobre à 19h

Soirée Loto

Organisée par la Maison du Tourisme - Salle Socioculturelle

Dimanche 15 Octobre à 10h30

Inauguration du Parcours d'orientation.

Visite guidée pour les familles par Marc Guillot, président de l'Association Sauvegarde et Mise en Valeur du Patrimoine Mottois. Départ du Musée de la Mine Image, gratuit

Dimanche 15 Octobre à 17h00

Lectures par l'UIAD, « **Les années** » d'**Annie Ernaux** (extraits choisis) Salle Socioculturelle, gratuit, entrée libre

Mardi 31 Octobre à 17h30

Soirée Halloween

Organisée par la Mairie et le Sou des Écoles. Sous le préau de l'école élémentaire

Novembre

Samedi 4 Novembre

Soirée Dansante Costumée (80's et 90's)

Organisée par la Maison du Tourisme - Salle Socioculturelle

Samedi 18 Novembre à 19h30 :

Concert Grain de Folie (jazz, chanson). Salle socioculturelle, participation au chapeau

LOTO DE "L'AVENT" NOËL

Organisé par le **FOYER POUR TOUS**

Après son succès de l'année dernière,
Il est de retour encore cette année !

DIMANCHE 3 DECEMBRE 2023
A 14 H
SALLE SOCIO CULTURELLE DE LA MOTTE D'AVEILLANS

DES JOUETS ET DES JEUX A GAGNER
POUR PREPARER NOËL !
NOMBREUSES

RENSEIGNEMENT : 04 76 30 67 55
SURPRISES
BUVETTE

**MONSTRUEUSE
DISTRIBUTION DE
FRIANDISES!**

LE 31 OCTOBRE 2023

Rendez vous sous le sombre et
terrifiant préau de l'école
élémentaire, de 17H30 à 18H30.
De terribles sucreries seront
distribuées aux petits monstres
mottois.

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE LA MOTTE D'AVEILLANS
ET LE SOU DES ÉCOLES

04 76 30 60 16

LOTO

Maison
TOURISME

1 carton 3€
4 cartons 10€
9 cartons 20€

400€ Jeu des
enveloppes

En bons d'achat
Un Aspirateur robot Rowenta
Une Nintendo Switch
Un séjour pour deux personnes
Une tireuse à bière
Et de Nombreux autres lots...

14 OCTOBRE
LA MOTTE D'AVEILLANS
Salle Socio culturelle

Ouverture des portes 19h00
Début des parties 20h30

Maison
TOURISME

**ANNÉES
80 / 90**

Soirée Dansante
ÉLECTION DU PLUS (Femme
BEAU COSTUME et Homme)

4 NOVEMBRE
La Motte d'Aveillans
Salle Socio Culturelle